

**Concours d'entrée en première année**  
**Droit, Economie, Gestion**  
**Langue vivante : ESPAGNOL**

*SUJET:*

**Google se topa con el derecho de autor**

Los responsables del gigante informático deberán compensar a los editores por no respetar el 'copyright' en su proyecto mundial de digitalización de libros

Catalogar y hacer accesible a todos los seres humanos el conocimiento que acumulan los libros era el sueño de los bibliotecarios de Alejandría, de los enciclopedistas franceses y, también, el delirio de Jorge Luis Borges en *La biblioteca de Babel*. Ese ideal, que poco a poco se va haciendo realidad mediante la digitalización y publicación de libros en Internet, se enfrenta a un obstáculo ineludible: los derechos de autores y editores.

Hace cuatro años el buscador informático Google, a través de su programa Google Books, empezó a digitalizar libros y a ofrecer online fragmentos de éstos, algunos protegidos por copyright. En octubre, tras dos querellas, el gigante informático se vio forzado a firmar un acuerdo financiero en EE UU para indemnizar a autores y editores.

La cuestión ahora es saber si Google quiere exportar el modelo estadounidense a España: "Quieren adaptar ese proyecto universal a Europa, pero las leyes aquí son radicalmente distintas", advierten especialistas. El responsable del buscador de libros de Google en España y Portugal, Luis Collado, no tiene tan claro que su compañía vaya a extender el modelo: "dependerá de cómo resulte el acuerdo en Estados Unidos".

El ávido interés de Google en desbloquear su programa de digitalización y difusión de libros online encierra una poco disimulada estrategia de negocio a medio plazo. Ahora mismo, Google Books está trabajando en dos direcciones. Por un lado, está digitalizando libros de dominio público o descatalogados. A nivel europeo, el principal proyecto público es Europeana, auspiciado por la Comisión, y que en 2012 debe tener digitalizados el 4% de los fondos de dominio público de bibliotecas europeas.

Pero la clave está en los contenidos protegidos. Google está escaneando y difundiendo libros sujetos a derechos de autor. La compañía ha firmado acuerdos en España con más de un centenar de editoriales. Un 20% de los fondos que Google ofrece online están sujetos a derechos, afirma Collado. Uno de los fundadores del gigante informático, Sergey Brin, declaró a principios de mes en el *International Herald Tribune* que Google no piensa "necesariamente" en hacer dinero. Según él, el objetivo es "difundir y hacer accesible la información".

La compañía, no obstante, reconoce que hay un negocio potencial. Por un lado, las páginas de Google Books pueden ir acompañadas de publicidad (cuyos beneficios se reparten entre editores, autores y Google).

Por otra parte, a fuerza de escanear libros, la compañía está creando una colosal base de datos. Google no sólo digitaliza los libros: además les aplica un programa informático de reconocimiento óptico de caracteres (OCR, en sus siglas inglesas).

El destino final de ese catálogo digital de los nuevos tiempos es claro: ordenadores portátiles, agendas electrónicas, teléfonos móviles y dispositivos para leer en formato digital (los llamados eBooks).

[D'après elpais.com, 21/01/09]

## I. VERSION

*Traduire depuis « Los responsables del gigante... » jusqu'à « ... derechos de autores y editores. »*

## II. QUESTION

*Répondre en espagnol à la question suivante en 100 mots.*

¿Dónde radica la diferencia entre los proyectos de catalogación descritos en el segundo párrafo del artículo y el que Google está poniendo en marcha?

### *RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ECRITE:*

L'épreuve se compose d'un texte dont une partie, indiquée au candidat, donne lieu à un exercice de version d'une part, et d'une question de réflexion invitant le candidat à s'exprimer en langue étrangère, avec un minimum de mots indiqué d'autre part.

9 candidats ont composé, les notes vont de 06 à 16/20, avec une moyenne de 9.44/20.

**1. VERSION :** le texte proposé à la traduction était un extrait court (une centaine de mots) d'un article plus long, dont la lecture intégrale était indispensable, tant pour l'épreuve de version (compréhension du texte et de ses enjeux) que pour la question.

Le barème adopté, pour un texte qui ne devait pas poser de problème de compréhension majeur, s'est attaché à sanctionner les fautes de français. Le jury rappelle aux candidats que la version est une épreuve de français, ce qui signifie qu'il n'est pas toléré de formulation approximative, surtout pour un texte aussi court. Il apparaît que la médiocrité relative des notes tient au fait que les candidats semblent avoir trouvé l'épreuve facile, et ont traduit le texte avec précipitation, au détriment de la rigueur d'expression que l'on attendait de leur part. Ont été particulièrement dommageables les barbarismes (en particulier dans la traduction de « catalogación » et « digitalización », qui requéraient une traduction par des termes appropriés : « catalogage » et « numérisation », et non pas les inventions, directement calquées de l'espagnol, que le jury a trop souvent eu l'occasion de rencontrer), ou encore la restitution des temps verbaux (notamment la forme progressive dans le deuxième paragraphe).

**2. QUESTION :** La question proposée à la réflexion des candidats supposait de leur part deux types de qualités, qui ont compté à parts égales dans la note finale. Le jury a en effet affecté la moitié des points à l'expression en langue étrangère, et l'autre moitié à l'effort argumentatif fourni.

Sur le plan de l'expression, deux séries d'erreurs ont trop souvent émaillé les copies des candidats :

- d'une part des erreurs liées au lexique, en particulier l'invention de mots, des fautes liées au genre des mots en espagnol ;

- d'autre part, des erreurs grammaticales portant principalement sur la morphologie des temps verbaux, et sur l'utilisation des conjugaisons.

En ce qui concerne l'aspect argumentatif, là encore, les candidats semblent avoir traité le sujet proposé avec rapidité, sans véritablement réfléchir à la question posée. Celle-ci impliquait notamment l'explicitation des références culturelles contenues au début du texte (l'Encyclopédie, Borges), seule capable de donner matière à une argumentation digne de ce nom. Les copies ayant fait cet effort ont été valorisées par rapport à celles qui se sont contentées de généralités sur les dangers du téléchargement, plus ou moins déconnectées du texte. Rappelons aux candidats que, même si la question peut leur apparaître simple, le jury n'en attend pas moins de leur part la démonstration de leurs qualités d'analyse.

### *RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ORALE*

3 enregistrements d'émission de radio originaux ont été soumis aux candidats :

- "Adiós al atún rojo" (2'30"). Programa radiofónico: *Naturaleza y Medio Ambiente*, 21 de Abril de 2009. Radio nacional española: radio 5. *Fuente: rtve.es, podcast*

- "Día Mundial del Comercio Justo" (2'45"). Programa radiofónico: *Naturaleza y Medio Ambiente*, 07 de Mayo de 2009. Radio nacional española: radio 5. *Fuente: rtve.es, podcast*

- "25 aniversario de Greenpeace" (2'35"). Programa radiofónico: *Naturaleza y Medio Ambiente*, 11 de Mayo de 2009. Radio nacional española: radio 5. *Fuente: rtve.es, podcast*

Chacun de ces enregistrements était accompagné des consignes suivantes:

1. PRESENTAR EL DOCUMENTO
2. DESTACAR PRECISAMENTE SU CONTENIDO Y ESTRUCTURA
3. PRESENTAR LA PROBLEMÁTICA QUE CONLLEVA EL DOCUMENTO
4. COMENTAR EL DOCUMENTO, A PARTIR DE SUS CONOCIMIENTOS PERSONALES SOBRE EL TEMA

Comme pour la question de l'épreuve écrite, le jury a été, dans le cas de l'épreuve orale, sensible à la fois à la qualité de l'expression en espagnol des candidats, ainsi qu'au soin apporté à la réponse à chacun des éléments requis par les consignes.

D'une manière générale, l'expression des candidats s'est avérée assez satisfaisante. Toutefois, il est rappelé que le temps de préparation ne doit pas être consacré à la rédaction intégrale d'un texte que le candidat lira ensuite au jury. Les fautes de langue ont été les mêmes que celles déjà constatées à l'écrit, ce qui n'est bien entendu pas étonnant : problèmes portant sur le genre des mots en espagnol, gallicismes et impropriétés diverses.

Sur le plan de la réflexion, le jury a constaté que de nombreuses prestations étaient trop courtes, beaucoup s'interrompant au bout d'à

peine plus de 5 minutes. La présentation du document s'est trop souvent limitée à la lecture de la notice distribuée aux candidats, alors qu'elle implique de faire apparaître d'emblée la compréhension que celui-ci a du document. Enfin, certaines notions, qui devraient être familières pour les candidats, ont fait l'objet de définitions pour le moins confuses, comme par exemple celle de « commerce équitable », qui était au cœur du deuxième document. Dans le document consacré à l'anniversaire de Greenpeace, il était fait allusion aux problèmes de sécheresse qui affectaient particulièrement l'Espagne, ce que peu de candidats ont été capables d'expliquer. Le jury rappelle donc à ceux qui souhaitent se préparer à ces épreuves que si les sujets proposés font souvent référence à des problèmes sociétaux et environnementaux liés à l'actualité – et que les candidats ne peuvent de ce fait ignorer – la spécificité de l'histoire et du cadre naturel espagnol doit être adéquatement mobilisée.